

A.D ALIM

SASU au capital de 10 euros
Siège social : 1-3 Rue Thaon de Revel – 06300 NICE
(en cours d'immatriculation au RCS de Nice)

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

EN DATE DU 01 JUILLET 2026

L'associé unique de la société A.D ALIM, société par actions simplifiée unipersonnelle en cours de formation,

Monsieur Adam SAIDI, de nationalité tunisienne, né le 20/03/1992 à M'Saken (Tunisie), demeurant 12 Rue Anatole de Monzie, 06300 NICE,

a établi les statuts de la société susvisée et a pris, en application de l'article 13 desdits statuts, la décision suivante :

PREMIÈRE DÉCISION – NOMINATION DU PRÉSIDENT

L'associé unique décide de nommer en qualité de Président de la société, pour une durée illimitée :

Monsieur Adam SAIDI, de nationalité tunisienne, né le 20/03/1992 à M'Saken (Tunisie), demeurant 12 Rue Anatole de Monzie, 06300 NICE.

Monsieur Adam SAIDI déclare accepter les fonctions de Président de la société A.D ALIM qui lui sont confiées et déclare par ailleurs ne faire l'objet d'aucune interdiction, incapacité ou déchéance susceptible de lui en interdire l'exercice.

Les fonctions de Président de Monsieur Adam SAIDI seront exercées à titre gratuit, sauf décision contraire de l'associé unique.

DEUXIÈME DÉCISION – POUVOIRS

L'associé unique donne tous pouvoirs au Président, ou à toute personne qu'il désignerait, à l'effet d'accomplir toutes les formalités prescrites par la loi, et notamment celles relatives à l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.

Fait à NICE, le 03 juillet 2026

Monsieur Adam SAIDI
Associé unique



